

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

24

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **16 OCTOBRE 2025**

Objet de la délibération :

**VINON SUR VERDON –
OPERATION
« RICHARDSON »
PROJET DE
CONSTRUCTION DE 5
LOGEMENTS LOCATIFS
SOCIAUX**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno BAIXE,
Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique
CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Dominique LAIN, Patrick
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge
PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Carmen
COINTREL, Delphine GROSSO, Marc LAURIOL, Jacques PEYROT

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie
MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var) – excusé

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

VAR HABITAT a été sollicité par la commune de VINON SUR VERDON, pour l'acquisition
sur son territoire d'un tènement foncier bâti situé en bordure de la Rue de la Rouguière.

Cette acquisition est une réelle opportunité et permettrait la réalisation d'un
programme de 5 logements en ACQUISITION-AMELIORATION (2 T2 – 2 T3 – 1T4) pour
une SHAB d'environ 315 m² et 5 places de stationnement.

La répartition globale serait de 2 PLAI et 3 PLUS.

Ce projet nécessite l'acquisition d'un ensemble foncier figurant au cadastre de la
manière suivante :

Commune : VINON SUR VERDON

Section : A

Numéros : - 310 pour 320 m²

- 854 pour 230 m²

Soit une superficie totale de 550 m²

Une partie des constructions existantes est destinée à être démolie dans le cadre de l'opération de construction.

Le prix d'acquisition du foncier s'élève à 105.000 € HT.

Le coût total de l'opération est estimé à 1 182 252 €TTC

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- La réalisation de l'opération et son coût prévisionnel,
- L'acquisition des parcelles A 310-854 moyennant le prix de 105.000 € HT,
- Le lancement des études, appels d'offres service et travaux et signature des marchés afférents,
- Le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI